

Les Infos de Base

Vendredi 27 décembre 2013
volume 16, numéro 52
ISSN 1492-0670



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 52 du 27 décembre 2013. Les modifications apportées par L.Q. 2013, c. 21, 22, 24, 25, 27, 30, 31, 32 et entrées en vigueur au 27 décembre 2013 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 27 décembre 2013 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 52 du 27 décembre 2013, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 51A du 21 décembre 2013.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 11 janvier 2014 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 51 du 18 décembre 2013, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 50 du 14 décembre 2013.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2013.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 3 du 17 septembre 2013 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, n° 26 du 18 décembre 2013.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 18 décembre 2013 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 26 du 18 décembre 2013.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 18 décembre 2013 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2013.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour au 14 décembre 2013.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour au 14 décembre 2013 et contient maintenant 9 369 termes ou mots de renvoi pertinents.

Le *Droit des petites sociétés par actions — Accès aux règles et formulaires* est à jour au 1^{er} septembre 2013.

Le *Code de procédure des assemblées* est à jour au 1^{er} septembre 2013.

Le *Droit des associations non personnalisées (contrats d'association)* est à jour au 1^{er} septembre 2013.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. **A-19.1**, aa. 6, 53.7.

Loi modifiant la Loi sur les mines, L.Q. 2013, c. 32, aa. 116, 117.

Loi sur les élections scolaires, RLRQ, c. **E-2.3**, a. 206.47.

Loi modifiant la Loi sur les élections scolaires et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2013, c. 15, a. 4.

Loi sur les mines, RLRQ, c. **M-13.1**, préambule, aa. 2.1-2.3, 6, 8, 9, 10, 13,

Dans ce numéro

1 État de la publication

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*

3 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*

Mise à jour des infobases via l'Internet

Mise à jour des infobases via l'Internet

Quoi de neuf dans Accès Légal

Gaudet Éditeur Ltée
5278 rue Nantel
Saint-Hubert QC J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (sans frais)
450/443-3642 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

13.1, 14, 17, 27, 29, 30, 32, 38, 42, 42.5, 45, 46, 47, 50, 51, 52, 59.1, 60.1, 61, 62, 64, 67, 69, 71, 72, 73, 77, 78, 82, 83, 83.1, 83.2, 83.6, 83.6.1, 83.7-83.13, 84-99, 100, 101, 101.0.2, 103, 104, 111, 118, 118.1, 119, 120, 121, 122, 127-139, 140, 142, 142.0.1, 142.0.2, 142.1, 147, 148, 150.1, 155, 156, 207, 207.1, 212, 213, 213.2, 213.3, 215, 216, 216.1, 225, 226, 228, 229, 231, 232, 232.1, 232.2, 232.3, 232.4, 232.5, 232.7.1, 232.10, 233, 233.1, 235, 236-238, 246, 261, 268-272, 281, 286 (A), 288, 291, 293, 294 (A), 304, 304.1, 306, 311, 314-321.1, 322, 342, 343, 346-53, 355-359, 360, 361, 364, 372, 377, 380, 381.

Loi modifiant la Loi sur les mines, L.Q. 2013, c. 32, aa. 1-20, 23-30, 32-34, 36, 37, 39, 40, 42-51, 52 (partie), 53-62, 64-66, 68-107, 109-115.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement relatif aux honoraires exigibles des usagers du service de décisions anticipées et de consultations écrites de la Direction générale de la législation et du registraire des entreprises de l'Agence du revenu du Québec, RLRQ, c. **A-6.002**, r. 4.1, aa. 2, 3.

Avis d'indexation, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 1359.

Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles, RLRQ, c. **A-13.1.1**, r. 1, aa. 52, 53, 56, 57, 59, 60, 64, 75, 116, 132, 156, 157.

Avis d'indexation, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 1355.

Règlement sur les droits exigibles des producteurs forestiers reconnus, RLRQ, c. **A-18.1**, r. 3, aa. 1-4.

Avis d'indexation des tarifs exigibles pour l'année 2014, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 1356.

Règlement sur les droits, les cotisations et les frais exigibles, RLRQ, c. **D-9.2**, r. 9, aa. 1-3, 6-7, 8-12, 15, 20.

Avis d'indexation de certains droits et frais exigibles à compter du 1^{er} janvier 2014, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 1360.

Règlement sur les droits et tarifs

exigibles en vertu de la Loi sur les entreprises de services monétaires, RLRQ, c. **E-12.000001**, r. 2, aa. 1, 2, 4-6.

Avis d'indexation de certains droits et frais exigibles à compter du 1^{er} janvier 2014, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 1360.

Règlement numéro 749 concernant le régime de retraite d'Hydro-Québec, RLRQ, c. **H-5**, D. 1328-2013 du 11-12-13, (2013) 145 G.O. 2, 5768, nouveau.

Règlement sur les permis de mesureurs de bois, RLRQ, c. **M-12.1**, r. 1, aa. 5, 7-9.

Avis d'indexation des tarifs exigibles pour l'année 2014, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 1356.

Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure, RLRQ, c. **M-13.1**, r. 2, aa. 1-3, 7, 8, 10, 13, 33, 34, 39, 41, 45, 49, 50, 53, 54, 56, 57, 61, 62, 128-130.

Avis d'indexation des tarifs exigibles pour l'année 2014, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 1356.

Règlement concernant les infrastructures routières à péage exploitées en vertu d'une entente de partenariat public-privé, RLRQ, c. **P-9.001**, r. 3, a. 18.

Avis d'indexation 2013-11 du 16 décembre 2013, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 1355A.

Règlement sur la publicité le long des routes, RLRQ, c. **P-44**, r. 1, a. 2.

Avis d'indexation 2013-10 du 16 décembre 2013, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 1355A.

Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement, RLRQ, c. **Q-2**, r. 3, a. 8.

Règlement modifiant le Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement, D. 1303-2013 du 11-12-13, (2013) 145 G.O. 2, 5739, a. 1.

Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère, RLRQ, c. Q-2, r. 15, aa. 4, 5, 6.1-6.3, 6.6-6.9, 7.1, ann. A, A.2.

Règlement modifiant le Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère, A.M. 2013 du 11-12-13, (2013) 145 G.O. 2, 5827, aa. 1-12.

Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement, RLRQ, c. Q-2, r. 23, a. 2.

Loi modifiant la Loi sur les mines, L.Q. 2013, c. 32, a. 118.

Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées, RLRQ, c. Q-2, D. 1305-2013 du 11-12-13, (2013) 145 G.O. 2, 5739, nouveau.

Tarif des droits et indemnités applicables en vertu de la Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès, RLRQ, c. **R-0.2**, r. 1.2, a. 1.

Avis d'indexation du Tarif des droits et indemnités applicables en vertu de la Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 1359.

Règlement concernant certains régimes de retraite de Papiers White Birch, RLRQ, c. **R-15.1**, D. 1025-2013 du 09-10-13, (2013) 145 G.O. 2, 4733, aa. 3.1-3.10, 8.1, 8.2, 13.1-13.4.

Règlement modifiant le Règlement concernant certains régimes de retraite de Papiers White Birch, D. 1309-2013 du 11-12-13, (2013) 145 G.O. 2, 5579A, aa. 1-3.

Règlement sur la formation exigée pour l'obtention d'un permis d'agent pour l'exercice d'une activité de sécurité privée, RLRQ, c. **S-3.5**, r. 2, intitulé avant l'article 1, aa. 1, intitulé avant l'article 2, 2-2.6, intitulé avant l'article 3, 3.1.

Règlement modifiant le Règlement sur la formation exigée pour l'obtention d'un permis d'agent pour l'exercice d'une activité de sécurité privée, D. 1332-2013 du 11-12-13, (2013) 145 G.O. 2, 5825, aa. 1-6.

Règlement sur la taxe de vente, RLRQ, c. **T-0.1**, r. 2, ann. II.1.1.

Règlement modifiant le Règlement sur la taxe de vente, D. 1315-2013 du 11-12-13, (2013) 145 G.O. 2, 5752, a. 1.

Règlement d'application de la Loi concernant la taxe sur les carburants, RLRQ, c. **T-1, r. 1**, r. 1, a. 50.0.7R1.

Avis d'indexation, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 1359.

Règlement sur les frais exigibles lors du transfert de l'administration d'une terres, RLRQ, c. **T-8.1**, r. 4, a. 2.

Avis d'indexation des tarifs exigibles pour l'année 2014, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 1356.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Mise à jour des infobases via l'Internet

Nous lançons officiellement un nouveau mode de mise à jour par l'Internet de notre collection utilisée en mode client/serveur (sur DVD).

Nous utilisons un outil de nimbo-informatique nommé **Wuala de LaCie** (<http://www.wuala.com/>) pour livrer chez vous les infobases.

Cet outil permet :

- Un environnement **sécuritaire** (les serveurs sont situés en Suisse)
- Une mise à jour **instantanée** (vous obtenez les mises à jour des infobases dans l'heure où elles sont versées)
- Une mise à jour **automatisée** (aucune intervention humaine n'est requise)
- L'accès à nos nouveaux produits trop volumineux pour le DVD (Gazette du Canada depuis 1841)
- Une synchronisation unidirectionnelle (le partage se fait en sens unique : vous recevez les mises à jour des infobases du serveur Wuala, mais rien de ce qui est dans votre répertoire de synchronisation n'est partagé avec l'extérieur)

La tarification de lancement de la mise à jour WUALA est de 250\$ par année. Si vous choisissez de ne plus recevoir le DVD par la poste (72\$ par an), votre coût net ne sera que de 178\$ de plus par an.

La mise à jour WUALA ne remplace pas celle par DVD. Cette dernière demeure pour tous ceux qui désirent la conserver.

Pour vous y abonner ou pour nous poser vos questions concernant ce produit, contactez-nous par téléphone au 514/893-2526 ou par courriel à l'adresse wuala@gaudet.qc.ca.

Comme tous nos produits, la mise à jour WUALA est disponible en essai gratuit de 30 jours.

Quoi de neuf dans Accès Légal

Les abonnés Wuala profitent désormais d'une *Infobase Gazettes du Canada Partie III* contenant le texte intégral des GCIII depuis 1974.

Les GCIII sont également disponibles depuis 1974 via le service web d'Accès Légal.